

La délégation départementale de l'Ain

Affaire suivie par :

Raphaëlle BUATOIS
Service santé environnement
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr
04 81 92 12 15

Réf : I:\SANTEENV\SAT\4_URBA\A-DOCUMENTS\2-PLU\PLU 2020\SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS

- Modif simplifiée n°1 PLU

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Saint Trivier Sur Moignans

Réf : Courrier de la préfecture en date du 17 mars 2020

Bourg-en-Bresse, le
MAIRIE
Route de Chaneins
01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS

À l'attention de M. Le Maire

Monsieur le Maire,

La modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint Trivier Sur Moignans porte sur :

- Modification du règlement écrit,
 - o Autorisation à l'article A2 du changement de destination vers de l'habitat dans la zone agricole des constructions identifiées sur le document graphique, quelque soit leur vocation initiale,
 - o Ajout à l'article A7 du règlement d'une règle d'implantation permettant aux constructions autorisées en zone agricole de pouvoir s'implanter en limite séparative ou en respectant un retrait minimal de 5 mètres par rapport aux limites séparatives.

Le service n'a pas d'autre observation particulière à formuler sur cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général et par délégation,
P/La directrice départementale,

Copie pour information :

- PREFECTURE DE L'AIN